Commune de SAINT CLAIR SUR L'ELLE Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Annick JOUFFLINEAU

Absents excusés: François VERGNE, Pascal MERLIN, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Date des convocations : 8 juillet 2016

Date d'affichage: 26 juillet 2016

M. Stéphane LECHANOINE remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Pascal MERLIN, 3^{ème} adjoint de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire, pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Monsieur Johanny LALANNE, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Thérèse LANGE, conseillère municipale, pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

DÉLIBÉRATION 2016 - N°07/04 : ATTRIBUTION DU MARCHE GROUPE VOIRIE 2016

Suite à la remise des offres et de l'analyse effectuée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de retenir l'entreprise EUROVIA pour le marché groupé de voirie 2016 avec les communes de Bérigny, Cerisy la Forêt, Couvains, La Meauffe, St André de l'Epine, St Clair sur l'Elle, St Pierre de Semilly et Villiers-Fossard pour un montant total de 214 516.66 € TTC.
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'engagement que tout document afférent au dossier.

Le montant des travaux (parking des containers) pour la commune de Saint Clair sur l'Elle s'élèvera à $10.808.44 \in HT$ soit $12.970.13 \in TTC$.

POINT SUR LA MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE

La prochaine réunion avec l'architecte est fixée le 26 juillet à 18h00 pour valider l'avant-projet définitif qui prendra en compte les remarques faites le 29 juin. L'aspect extérieur du bâtiment sera étudié.

Madame le Maire a pris contact avec les différents concessionnaires pour la voirie, le téléphone, l'assainissement, les eaux pluviales, l'eau et la fibre optique.

La fibre optique peut être prévue pour la maison de santé avant les travaux de voirie rue du Pont de la Pierre.

Le raccordement des eaux usées ne peut se faire que par la rue du Pont de la Pierre, la pente étant trop faible par la rue des Jardins.

<u>DÉLIBÉRATION 2016 - N°07/05 : MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE :</u> ESSAI DE PERMEABILITE DU SOL

Suite au recrutement du bureau d'étude des sols lors du conseil municipal du 4 juillet dernier, une rencontre avec les services de Saint-Lô Agglo a eu lieu en mairie. Il a été demandé notamment de gérer les eaux pluviales par l'intermédiaire d'un puisard. Il est donc nécessaire de prévoir un essai de perméabilité du sol. Un devis a donc été demandé à Technosol, titulaire du marché de l'étude des sols. Le devis s'élève à 400 € HT soit 480 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de Technosol d'un montant de 400 € HT soit 480 € TTC.
- autorise Madame le Maire à signer le devis et tout document afférent au dossier.

DÉLIBÉRATION 2016 - N°07/06 : CHEMIN PIETONNIER PRES DU COLLEGE

Pour la sécurité des élèves du collège, des piétons, la commune en lien avec le Conseil Départemental a décidé de réaliser un chemin piétonnier dans l'enceinte actuelle du collège pour relier la rue Maurice Genevoix à la rue du Colombier en passant par le lotissement le Clos Normand.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise Bruno LEDUNOIS d'un montant de 1 155.20 € HT pour les travaux de création du chemin piétonnier.
 - autorise Madame le Maire à signer le devis et tout document afférent au dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

<u>Inauguration du Centre Sportif de l'Elle</u>:

La date est fixée au 17 septembre 2016 à 11h00.

Elle sera suivie de la pose de la 1^{ère} pierre pour la construction des vestiaires du stade Cédric LEPLEY puis des 20 ans du Football Club de l'Elle.

• Déchèterie de St Clair sur l'Elle :

Madame le Maire donne lecture du courrier de réponse du Président du syndicat mixte du Point Fort suite aux inquiétudes du conseil municipal de St Clair sur l'Elle sur les systèmes de protection installés à la déchèterie.

Depuis février 2016, la déchèterie de St Clair sur l'Elle fait l'objet d'une expérimentation sur les dispositifs antichute que le Point Fort doit installer sur les hauts de quai pour être en conformité avec la réglementation.

Un bilan complet, sur ces différents dispositifs, est en cours de réalisation.

Un dispositif sera sélectionné pour équiper l'ensemble des 13 autres déchèteries.

• Inondations:

Suite aux orages du 10 mai, des habitations ont été inondées route de la Meauffe. Madame le Maire a pris contact avec Monsieur BRAUD, conseiller départemental. Un chiffrage du coût des travaux est actuellement en cours par le Conseil Départemental. Une réunion aura lieu à la mairie à la rentrée.

Par ailleurs, les difficultés d'évacuation d'eaux pluviales indiquées rue de la libération et impasse du val ont été signalées à Saint-Lô Agglo. Une réunion sera organisée en septembre pour revoir ces points.

• <u>Voirie</u>:

Thérèse LANGE demande qui doit enlever les ordures en face des maisons sur les trottoirs : est-ce aux propriétaires ou aux agents communaux ?

Serge ANFRAY fait part que les mauvaises herbes devant les maisons et jusqu'à 20 cm sur le trottoir doivent être enlevées par les propriétaires.